

Annexes

GLOSSAIRE

Les termes définis dans ce glossaire sont en italique dans le document (à l'exception des mots « centre », « paysage », « région » et « réseau », pour éviter d'alourdir le texte).

accessibilité	Plus ou moins grande facilité avec laquelle un lieu ou une fonction économique attractive (emplois, commerces, services, etc.) peut être atteint à partir d'un ou de plusieurs autres lieux, à l'aide de tout ou partie des moyens de transports existants.
agglomération	Ensemble constitué par une ville et ses communes alentour. Différents critères (trafic pendulaire, densité de population, structures économiques, etc.) qualifient les communes qui constituent une agglomération. La Suisse compte 50 agglomérations et cinq villes isolées. Cinq agglomérations concernent le canton de Vaud.
aire métropolitaine	L'Office fédéral de la statistique définit 5 aires métropolitaines en Suisse qui comprennent obligatoirement une agglomération-centre (généralement une grande agglomération) et un groupe d'agglomérations. Une agglomération fait partie d'une aire métropolitaine lorsque le taux des migrants pendulaires quittant cette agglomération pour se rendre dans l'agglomération-centre est d'au moins 8,3% (soit un douzième).
améliorations foncières	Dispositifs et techniques visant à aménager et mettre en valeur l'espace rural et les terrains à bâtir, et à simplifier les conditions d'utilisation du sol, en respectant les principes de l'aménagement du territoire et en ménageant les milieux naturels et paysagers. Ses principaux moyens sont les remaniements parcellaires, qui consistent à redistribuer la propriété foncière de manière rationnelle, et l'amélioration de la desserte et la construction de collecteurs qui recueillent les excédents d'eau des terrains.
armature	Structure organisée d'éléments présents sur un territoire.
armature urbaine	Ensemble des villes d'un espace déterminé. Notion utilisée dans la gestion du territoire depuis les années 1960, elle équivaut dans le PDCn à celle de réseau urbain.
armature de la biodiversité	Ensemble des surfaces de forêts, de bois, de cours d'eau et de zones protégées du canton.
armature des ressources	Ensemble des surfaces productives (sols, forêts) et des sites de ressources souterraines du canton (par exemple carrières).

aspirations résidentielles	Les aspirations se définissent comme des désirs orientés vers un but. La notion d'aspirations résidentielles va au-delà de la demande de logement qui est un concept économique exprimant un besoin solvable. Elle englobe un ensemble d'attributs architecturaux, environnementaux et sociaux liés à l'habitat. On constate que les aspirations résidentielles des individus sont largement influencées par leurs caractéristiques socio-économiques et leurs expériences résidentielles passées.
attractivité	Capacité d'un lieu, d'une fonction économique ou d'un équipement à générer des relations à partir d'autres lieux vers lui.
besoins à 15 ans	Selon l'article 15 LAT, les zones à bâtir doivent être définies de manière à répondre aux besoins prévisibles pour les quinze prochaines années. Dans le cas des zones d'habitation et mixtes, les besoins à 15 ans correspondent aux logements nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants attendus selon le scénario démographique retenu dans la ligne d'action A1.
biodiversité	La biodiversité, ou diversité biologique, comprend la diversité des espèces, la diversité génétique, ainsi que la diversité des milieux ou des écosystèmes.
biotope	Ensemble d'éléments caractérisant un milieu physico-chimique déterminé et uniforme qui héberge une flore et une faune spécifiques.
capacité d'accueil	La capacité d'accueil des zones d'habitation et mixtes désigne le nombre d'habitants qui pourraient être accueillis dans les zones légalisées, dans les limites fixées dans les règlements. La capacité d'accueil résiduelle désigne le potentiel d'accueil non utilisé des terrains bâtis, partiellement bâtis et libres de construction.
centre	Quartiers, construits ou projetés, d'où les principaux équipements et services, ainsi que les infrastructures de transports publics (gares, arrêts de bus ou de car postal), sont facilement accessibles à pied (environ 500 mètres).
coefficient d'utilisation du sol (CUS)	Rapport numérique entre la surface brute de plancher utile du bâtiment et la surface constructible du terrain. Il a été remplacé par l'indice d'utilisation du sol (IUS), selon la définition proposée par l'Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions AIHC, qui est équivalent.
cœur villageois	Centres ou plus particulièrement, dans les localités qui ne sont pas identifiées comme des centres, les quartiers disposant d'un accès aux services et équipements par analogie aux centres.
cœur touristique	Polarités liées aux grands équipements touristiques distinctes des cœurs villageois mais adéquates pour les résidences secondaires : départ de télécabine permettant d'accéder au domaine skiable (combiné avec des services

	et équipements), concentration de grands équipements sportifs, etc.
communauté tarifaire	Coordination ou mise en commun de prestations d'entreprises de transports publics différentes (système de billetterie, tarification, horaires cadencés, etc.). Le but d'une communauté tarifaire est d'offrir au voyageur un titre de transport unique pour effectuer un déplacement en prenant plusieurs parcours possibles pour un même déplacement (Loi cantonale sur les transports publics, art. 22). La réalisation peut être effectuée partiellement. Les zones délimitées par les bassins de transports peuvent servir de référence pour sa mise en œuvre.
conception d'évolution du paysage	Démarche qui vise à esquisser l'évolution souhaitable du paysage, en vue de son utilisation durable et de sa mise en valeur écologique et esthétique. Elle prescrit des mesures de gestion et d'aménagement du territoire ainsi que des actions de valorisation du paysage. Une CEP n'est pas un instrument formel d'aménagement du territoire; son application repose largement sur le volontariat et l'incitation.
conception touristique	Volet commun des planifications directrices et des stratégies de développement économique régionales. Elle est le résultat d'une réflexion commune autour des thématiques liées au tourisme et aux loisirs et de leur coordination avec les autres politiques sectorielles à incidence territoriale. Se fondant sur une carte de synthèse et un texte explicatif, elle permet la pesée des intérêts dans le volet stratégique de la planification directrice régionale et annonce les projets et mesures du volet opérationnel et de la stratégie de développement économique.
concertation	Dialogue engagé en vue d'une coordination avec les partenaires d'un projet. Voir participation.
coordination	Agencement, par différents mécanismes, des objectifs propres à plusieurs acteurs pour une fin déterminée. L'une des tâches principales de l'aménagement du territoire est la coordination des différentes actions qui ont une incidence sur le territoire. Voir incidence spatiale.
coproduction	Participation active de groupes concernés à la conception d'un projet, à la gestion ou à l'entretien d'un territoire, par exemple sous forme de partenariat. Voir participation.
corridors à faune	Couloirs ou réseaux écologiques favorables au déplacement de la faune, composés de structures naturelles reliées entre elles, telles que cordons boisés riverains, prairies extensives, jachères florales, haies composées d'essences indigènes et allées d'arbres. Ils intègrent également les passages à faune artificiels.

coût d'opportunité	Le coût d'opportunité de l'intervention étatique est défini par le coût de renoncement à un emploi alternatif des moyens financiers alloués à une tâche. Après tempête, le coût d'une intervention lourde (nettoyage, replantations, etc.) doit être mesuré au coût d'opportunité à renoncer à "nettoyer" la forêt, donc à laisser faire la nature. Pratiquement, cela revient à agir ou à s'abstenir, le premier mettant l'accent sur l'exploitation et l'entretien, le second insistant davantage sur la nécessité de ménager et de protéger, en laissant libre cours à la dynamique naturelle.
densification	Processus qui favorise l'occupation et l'utilisation optimales du bâti existant (agrandissements, utilisation des combles, surélévations, changements d'affectation, etc.).
densité	Rapport entre un indicateur statistique (population, logements, emploi, etc.) et une surface. On parle de densité humaine, de construction, d'habitat.
destination (touristique)	Produit touristique fondé sur l'identité d'un territoire et visant, à travers la coordination des acteurs impliqués, à promouvoir une palette d'activités diversifiées.
développement vers l'intérieur	Développement privilégiant une utilisation optimale du territoire déjà bâti ou largement bâti, plutôt que l'extension du tissu urbain sur des terrains libres de constructions, qu'ils soient affectés ou non.
développement durable	Notion introduite en 1987 par le rapport dit Brundtland. Il s'agit d'harmoniser le développement économique et social avec la préservation de la biosphère, d'assurer les besoins de la population actuelle sans compromettre l'existence des générations futures. Cette préoccupation est née du constat des effets du développement économique sur les grands équilibres de la planète.
droits de développement transférables	Mécanismes de marché permettant le financement de la protection de certaines portions de territoire en échange de l'augmentation des droits à bâtir sur d'autres portions de territoire.
dynamiques naturelles	La biodiversité est souvent élevée dans les portions du territoire instables du point de vue de la couverture du sol: espaces inondables, deltas, éboulis, pentes à avalanches, forêts anciennes ou dévastée en cours de régénération, friches, etc. Dans la nature, les changements l'emportent sur la stabilité: les écosystèmes se succèdent dans le temps et sont mobiles dans l'espace. De nombreuses espèces spécialisées survivent ainsi simultanément sur de petites surfaces variées. En résumé: si nous stabilisons le paysage en empêchant les milieux d'évoluer, seules quelques espèces très résistantes à la concurrence subsistent; si nous favorisons un paysage composé de milieux variés se

	transformant en permanence à des rythmes différents, de très nombreuses espèces y survivent.
échappée paysagère	Portion de territoire où l'ouverture du paysage doit être maintenue et favorisée, qui présente un intérêt à la fois pour les loisirs, l'agriculture, la biodiversité, etc. Le terme recouvre des espaces ouverts et variés tels que forêts, cordons boisés, vignes, vergers, cultures, rivières, rives des lacs, qui forment deux grands groupes: les échappées transversales à travers le Moyen Pays vaudois et les échappées lacustres s'appuyant sur les cordons boisés des cours d'eau menant aux lacs.
écomorphologie	Méthode permettant de qualifier les atteintes à l'état naturel d'une rivière. Le relevé est fait sur la base de 5 critères: la largeur du lit, la variabilité de la largeur du lit mouillé, l'aménagement du fond du lit, le renforcement du pied de la berge et la largeur et nature des rives.
écosystème	Ensemble d'organismes (plantes, animaux, micro-organismes) agissant en interaction. L'homme est considéré comme partie intégrante des écosystèmes. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie.
environnement	Ensemble dynamique et évolutif, constitué d'éléments physiques, chimiques, biologiques et de facteurs sociaux, dans lequel se développe tout organisme vivant et qui est susceptible d'avoir une influence directe ou indirecte sur celui-ci.
équipements publics	Ensemble des installations réalisées par la collectivité, dans une commune, une région, etc.
espaces publics	Lieux pouvant librement accueillir du public (rue, place, jardin, etc.) par opposition aux espaces privés (domicile, entreprise). Plus largement, espace accessible en tout temps, sans aucune discrimination, pour des activités qui ne sont pas nécessairement déterminées, à condition que celles-ci se conforment à un règlement d'usage, établi par l'autorité publique.
espaces relais	Biotopes de substitution pour la faune et la flore: bocages, bosquets, arbres isolés, étangs, prairies humides ou sèches, clairières, lisières, vergers, murs, talus, chemins pierreux, fossés, plantes rudérales, jachères, etc. Les paysages agraires et sylvicoles qu'ils forment génèrent de nombreuses niches écologiques tout en donnant une image générale d'harmonie homme - nature. La plupart de ces paysages ont aujourd'hui disparu ou sont devenus résiduels.
étalement urbain	Voir périurbanisation.

fiches régionales et mesures thématiques	Fiches de présentation des éléments d'importance cantonale présents dans les projets de territoire régionaux et repris dans le PDCn. Avec les mesures thématiques, qui présentent les politiques sectorielles intégrées dans le PDCn, elles constituent le Volet opérationnel du PDCn.
friche (urbaine)	Terrain laissé à l'abandon, ou utilisé à titre transitoire, en milieu urbain, dans l'attente d'une nouvelle occupation. On parle de friche industrielle s'il s'agit d'un terrain sur lequel subsistent des installations industrielles à l'abandon.
génie biologique	Ensemble des connaissances techniques d'aménagement des cours d'eau qui privilégient les plantes, dont on utilise la capacité naturelle à fixer les berges. Cette technique se fonde sur l'observation et la compréhension approfondie de l'écosystème, dont elle reproduit certaines facultés. Elle est non seulement économique et écologique, mais aussi esthétiquement acceptable.
géoportail	Guichet cartographique du Plan directeur cantonal, disponible sur : http://www.geoportail.vd.ch/ .
habitat collectif	Habitat en principe composé d'immeubles dont la hauteur est supérieure à deux niveaux et dont les accès sont collectifs.
habitat individuel	Habitat composé de maisons individuelles, mitoyennes ou en bande, qui se caractérise par un grand développement en surface qui éloigne des équipements collectifs et des réseaux de transport par une densité faible, une faible proportion d'espaces publics ou collectifs et un espace privatif important.
incidence spatiale	Se dit d'un effet produit sur un territoire, en particulier pour une tâche, une activité ou une politique publique.
indice d'utilisation du sol (IUS)	Rapport numérique entre la surface brute de plancher utile du bâtiment et la surface constructible du terrain. Il remplace le coefficient d'utilisation du sol, selon la définition proposée par l'Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions AIHC, qui est équivalent.
installation à forte fréquentation (IFF)	Installation commerciale ou de loisirs susceptible de générer régulièrement des flux importants de trafic, par exemple: commerce de détail d'une certaine taille comme un hypermarché, un grand magasin ou un marché spécialisé; regroupement de commerces de détail de petite ou grande tailles en centre commercial ou en marché spécialisé; équipement de loisirs tel que cinéma multiplexe ou centre de sport (fitness); installation combinant des équipements destinés aux loisirs et des commerces. Les stades, les grandes manifestations ponctuelles, ainsi que les infrastructures touristiques, ne répondent pas à cette définition.

interdisciplinaire	Se dit d'un travail d'équipe dont le pilote exerce généralement un métier interdisciplinaire ou généraliste. Cette méthode de travail développe la capacité à se remettre en question, ce qui suppose une bonne qualité d'écoute entre les disciplines et une grande capacité de synthèse. Le projet se construit par et à travers des visions multiples, qui ne sont pas exclusives les unes des autres, mais qui au contraire se croisent, se complètent et se nourrissent mutuellement grâce à un dialogue permanent.
interface de transport	Lieu où les individus ou les biens peuvent changer de moyen de transport (gare, parking, port, etc.).
intermodalité	Voir multimodalité.
intrant	En agriculture, les intrants sont les différents produits apportés aux terres et aux cultures (engrais, amendements, produits phytosanitaires, etc.).
inventaire	Liste d'objets (paysages, localités caractéristiques, sites évocateurs du passé, curiosités naturelles ou monuments) qui méritent spécialement d'être conservés intacts ou en tout cas d'être ménagés le plus possible. L'inventaire contient la description exacte des objets, les raisons leur conférant une importance, les dangers qui peuvent les menacer, les mesures de protection déjà prises, la protection à assurer et les propositions d'amélioration.
localité à densifier	Périmètre particulier de certains villages hors centre défini par une excellente desserte en transports publics. Pour cette raison, la densification du territoire urbanisé y est encouragée. Les localités à densifier sont identifiées par les fiches régionales et leur périmètre tracé par analogie aux périmètres de centre.
management environnemental	Méthodes de gestion et d'organisation de l'entreprise visant à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à évaluer cet impact et à le réduire.
marketing territorial	Le marketing territorial vise la « mise en valeur » d'un territoire pour optimiser son attractivité. Non plus à la manière d'une collection d'images destinées à séduire les investisseurs, mais en s'attachant à exprimer la « vocation » d'un territoire, de valoriser ce qui en fait un lieu porteur de talents, de caractère et de projets, en écho aux propres attentes des investisseurs.
métropole	Centre d'influence principal d'une région ou d'un pays, lieu où se trouvent centralisées une ou plusieurs fonctions importantes, notamment les fonctions économique, sociale et culturelle. Voir Aire métropolitaine.
mixité	Utilisation d'un même espace pour des usages différents mais compatibles (habitat, activités économiques, etc.).

mobilité douce	Ensemble des déplacements à pied, sur roues ou sur roulettes, à la seule force musculaire humaine.
mobilité multimodale	Voir multimodalité.
mode de déplacement doux	Voir mobilité douce.
multifonctionnalité	Se dit d'une activité économique qui a des productions multiples et peut satisfaire plusieurs objectifs de la société à la fois. En agriculture et en sylviculture, ce ne sont pas seulement les produits qui sont considérés par la multifonctionnalité, mais les diverses pratiques des agriculteurs et des sylviculteurs dans les espaces qu'ils occupent. La multifonctionnalité est aussi l'occasion d'un renouvellement du dialogue entre agriculteurs, sylviculteurs et autres usagers de l'espace rural.
multimodalité	Combinaison de différents modes de transports permettant l'acheminement de voyageurs ou de marchandises.
offre foncière	Dans les zones à bâtir, somme des surfaces non bâties et des surfaces bâties qui pourraient être densifiées dans le respect de la réglementation en vigueur.
parking d'échange	Parc de stationnement pour véhicules motorisés situé à proximité immédiate d'une interface de transport publics (gare, arrêt de bus, etc.). Autres termes: parc relais, P+R.
partenariat	Voir participation, coproduction.
partenariat public-privé	Entente intervenue entre un département ou un organisme public et une entreprise privée pour réaliser un projet ou fournir un service par la mise en commun de moyens matériels, intellectuels, humains ou financiers.
participation	Ouverture d'espaces de débat dans le cadre de l'action publique. La participation présuppose l'interaction entre porteurs de projets ou autorités et public au sens large. Les moments d'interactivité servent à mieux cerner les attentes et les besoins, de connaître les différentes opinions, de formuler et de partager une problématique, d'envisager les différentes solutions possibles et surtout d'arrêter un projet partagé. De plus, les interactions permettent aux participants d'acquérir une meilleure compréhension du point de vue de l'autre. Enfin, elles favorisent le développement d'une culture commune du projet. Les différents niveaux de la participation sont: la concertation, la résolution de problèmes, la médiation et la coproduction.
paysage	Portion de territoire qui se présente aux yeux d'un observateur, dont le caractère homogène résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. La notion de paysage repose sur des valeurs esthétiques et culturelles: le paysage est avant tout une représentation du territoire (du pays), une construction mentale. C'est pourquoi face à tout

	<p>paysage, chacun perçoit des enjeux qui correspondent à sa propre expérience et à son identité sociale. Chacun adopte donc une posture que l'on peut nuancer en fonction des valeurs qu'il attribue à ce paysage: productive, sacrée, esthétique, biologique, marchande, identitaire et patrimoniale, de loisir ou/et d'habitat.</p>
paysages culturels	<p>Paysages façonnés par l'homme au fil du temps par des pratiques agricoles, viticoles, sylvicoles, pastorales ou même industrielles, dans lesquels l'utilisation du sol et les ouvrages construits (bâtiments, murs, terrasses, chemins, ponts, etc.) ont une relation particulière avec la topographie ou/et avec la nature en général. Dans les paysages "culturels", les valeurs en jeu sont d'abord esthétiques. Il peut s'agir de paysages traditionnels, techniques ou emblématiques, qui témoignent du génie de l'homme. Les paysages culturels sont en principe habités et entretenus. La sauvegarde de ces paysages est donc avant tout orientée sur le maintien et la restauration de leurs éléments caractéristiques, et sur l'insertion adéquate d'éléments contemporains.</p>
paysages naturels	<p>Les paysages naturels sont soit le produit de l'expression libre des dynamiques naturelles (ex. une forêt vierge dans un cirque rocheux), soit le produit d'une action de l'homme qui a permis ensuite l'installation de dynamiques naturelles (ex. une zone humide apparue après une correction fluviale). Dans les paysages "naturels", les valeurs en jeu sont d'abord écologiques. Même si leur valeur esthétique est généralement importante, l'origine de leur protection est fondée principalement sur la sauvegarde des biotopes. Les paysages naturels sont en principe inhabités ou peu habités, ils peuvent être laissés à eux-mêmes (ex. forêt alluviale) ou au contraire faire l'objet de soins attentifs pour favoriser des dynamiques naturelles particulières (ex. fauche des roselières). La sauvegarde de ces paysages est avant tout orientée sur le maintien, la restauration et la création de milieux favorables à la biodiversité.</p>
périmètre compact	<p>Portion du territoire d'une agglomération définie dans la mesure B11 caractérisée par une concentration importante d'habitants, d'emplois, d'activités, de services et d'équipements.</p>
périurbanisation	<p>Processus d'urbanisation non maîtrisé en périphérie des villes et dans l'aire rurale à proximité des villes.</p>
plan d'affectation	<p>Le plan d'affectation règle l'affectation (en premier lieu zones à bâtir, zones agricoles et zones à protéger), la mesure de l'utilisation du sol et les conditions de construction sur la base des planifications directrices. Le plan général d'affectation (PGA) porte sur l'ensemble du territoire d'une ou plusieurs communes.</p>

plan directeur forestier	Le plan directeur forestier est l'instrument de planification forestière à un niveau supérieur à l'entreprise. Il sert à l'intégration à moyen et longs termes des intérêts multiples touchant à la forêt. Il sert aussi d'instrument de travail et de référence pour le service chargé de la gestion de la forêt. Le plan contient les buts de la conservation de la forêt, ainsi que la description des mesures, des méthodes et des conditions-cadres de la gestion forestière.
planification financière	Outil prévisionnel de gestion qui fournit des indications sur l'évolution des charges et des revenus pour une période considérée. Elle fixe des orientations stratégiques et donne un cadre à la gestion financière à court terme, exprimée par le budget, et définit les mesures d'accompagnement pour atteindre les objectifs de la législation.
politique sectorielle	Politique formulée par une autorité publique pour un ensemble cohérent d'activités qui ont lieu dans des cadres budgétaires et institutionnels délimités (secteur), tels que la santé, l'éducation, la sécurité, etc.
potentiel	Somme de l' <i>offre foncière</i> légalisée (surfaces bâties et non bâties qui pourraient être densifiées dans le respect de la réglementation en vigueur) et des projets prévus soit pour augmenter la capacité de ces zones, soit pour planifier de nouvelles zones à bâtir.
production agricole hors-sol	Se dit de la production agricole issue d'une forme d'exploitation qui n'a pas de lien avec le sol. Tel est le cas des exploitations pratiquant l'élevage qui ne possèdent pas la base fourragère nécessaire. Pour la culture maraîchère et l'horticulture, au lieu d'être cultivés en pleine terre, les plantes ou les légumes poussent sur des substrats selon des procédés indépendants du sol (culture sous serre et sur substrat artificiel).
programme de législation	Dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un programme de législation (5 ans) définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre, ainsi que son calendrier. Il peut amender ce programme en cours de législation en en présentant les modifications au Grand Conseil. Au début de chaque année, le Conseil d'Etat rapporte au Grand Conseil sur l'état de réalisation du programme de législation.
programme d'équipement	Programme qui indique le mode, le moment et les coûts totaux de l'équipement nécessaires pour qu'un bien-fonds puisse être exploité en conformité avec son affectation. Cela concerne les voies d'accès, les canalisations, l'adduction d'eau, l'alimentation en gaz et en électricité.

région	Territoire relativement étendu, possédant des caractères géographiques, politiques, économiques, administratifs et sociologiques particuliers qui en font une unité, par rapport aux régions voisines ou à un ensemble qui l'englobe.
réhabilitation	Dispositions prises en vue de rendre à une ville ou à un ensemble bâti ses qualités disparues, sa dignité, ainsi que son aptitude à jouer son rôle social. En particulier, ensemble des travaux visant à remettre en état un milieu ou à l'aménager pour différents usages après la fin de l'exploitation d'un ouvrage.
renaturation	Processus de rétablissement d'un paysage transformé par des interventions humaines en l'état naturel antérieur ou en un état proche de la nature. La mesure consiste à recréer les conditions par lesquelles l'écosystème pourra se rétablir seul au cours du temps.
réseau	Système ou ensemble d'entités mises en relation les unes avec les autres par coopération. Ces relations se traduisent par des complémentarités notamment économiques, culturelles ou touristiques et reposent souvent sur des infrastructures de transports ou de télécommunications.
réseau écologique cantonal	Élément de la stratégie cantonale de renforcement des milieux naturels de valeur, il fixe les territoires d'intérêt biologique prioritaire qui sont les maillons de base essentiels et irremplaçables du réseau de nature vaudois.
réseau de centres	Ensemble de centres reliés entre eux d'une manière durable et structurante par des interactions et des flux d'échanges matériels et immatériels. Le Réseau de villes suisses est à l'origine un concept de la Confédération qui distinguait une hiérarchie des centres selon 7 niveaux. Le PDCn propose un réseau vaudois dont l'objectif est de renforcer l'attractivité et la vitalité des régions.
réserves foncières	Terrains disponibles à court et moyen termes pour l'urbanisation.
revitalisation	Ensemble de mesures permettant une amélioration écologique d'un paysage transformé par des interventions humaines.
rurbanisation	Processus d'urbanisation de l'espace rural, d'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées périphériques, lié à la croissance urbaine, mais qui s'organise autour de noyaux de l'habitat rural, sans créer un nouveau tissu continu.
site stratégique	Secteurs dont le développement ou la requalification est prioritaire (intérêt cantonal). Les sites stratégiques sont de trois types : les sites stratégiques d'agglomération, identifiés dans le cadre des projets d'agglomération (décrits dans la ligne d'action R1), les sites stratégiques de développement mixtes, associant logement et

	<p>activités dans les centres (mesure B31) et les sites stratégiques de développement d'activités localisés soit dans les centres, soit , lorsqu'ils sont destinés à des entreprises génératrices de nuisances (industrie, logistique, etc.), hors des centres (mesure D11). Les deux derniers types sont identifiés dans le cadre de la politique des pôles de développement. Les secteurs les plus importants sont à la fois des sites stratégiques d'agglomération et de développement.</p>
ségrégation sociale	<p>Action qui consiste à mettre à part, à séparer de l'ensemble de la société, des individus ou des catégories de la population, et résultat de cette action. La ségrégation peut être choisie ou subie.</p>
soins modérés aux forêts	<p>Soins qui imitent au mieux et s'appuient sur les processus naturels de développement des jeunes arbres. Soins qui abandonnent le principe d'un traitement d'ensemble des peuplements pour celui de soins individuels à des arbres d'élite seulement. Autrement dit une production à deux vitesses, avec une concentration des investissements sur les meilleurs sujets et des interventions réduites dans le reste du peuplement qui n'a qu'une valeur d'accompagnement (selon Schütz, 1995).</p>
station vélo	<p>Parc à vélos, parfois couvert et gardé, pouvant comprendre différentes prestations (location et réparations de vélos, renseignements sur les transports publics et achat de billets).</p>
stratégie régionale de développement économique	<p>Document élaboré par les organismes de développement régional sur la base des directives du Département fédéral de l'économie. Il doit être harmonisé avec la planification régionale et peut être élaborée conjointement avec elle.</p>
subsidiarité	<p>Principe politique et social qui vise la recherche du niveau pertinent d'action publique (ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec autant d'efficacité à une échelle inférieure).</p>
surface agricole utile (SAU)	<p>La surface agricole utile est la superficie d'une exploitation qui est affectée à la production végétale, à l'exclusion des surfaces d'estivage, dont l'exploitant dispose pendant toute l'année (terres exploitées détenues en propriété, en affermage ou en prêt à usage).</p>
surface d'assolement (SDA)	<p>Terres cultivables garanties par des mesures d'aménagement du territoire qui comprennent avant tout des terres ouvertes, des prairies artificielles intercalaires et des prairies naturelles arables. Une surface totale minimale d'assolement a pour but d'assurer au pays une base d'approvisionnement suffisante dans l'hypothèse où le ravitaillement serait perturbé. La Confédération a défini pour chaque canton un contingent de surface minimale d'assolement à faire figurer dans son PDCn.</p>

surfaces de compensation écologiques	Les surfaces de compensation écologique (prairies extensives, jachères florales, Écologique haies) sont des habitats de valeur qui abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales autochtones. Elles complètent les réserves naturelles et contribuent à la conservation de structures et d'éléments traditionnels du paysage. Elles donnent droit à des subventions publiques.
sylviculture proche de la nature	Forme de gestion qui utilise de manière optimale les forces naturelles d'une forêt. Le développement de la forêt n'est géré artificiellement que tant que cela est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'exploitation. Les forêts gérées naturellement sont composées principalement d'essences en station. Elles se distinguent des forêts vierges et des forêts naturelles par la proportion des essences (la préférence est accordée à des essences économiquement intéressantes), par la structure des âges (les jeunes et vieux peuplements sont sous-représentés) et par le manque de bois mort. Le Programme forestier suisse pose à la sylviculture proche de la nature des exigences clairement définies qui ont force obligatoire pour tous les exploitants.
tableau de bord	Document de synthèse présentant généralement sous forme de tableaux, de diagrammes ou de graphiques les indicateurs nécessaires aux dirigeants d'une entreprise ou d'une collectivité publique pour suivre la marche de celle-ci.
taux cantonal d'utilisation (TCU)	Pourcentage qui définit l'adéquation de l'offre en zone d'habitation et mixtes avec les <i>besoins</i> , estimé sur la base d'une méthode uniformisée au niveau national par les Directives techniques sur les zones à bâtir. Un taux de 100% indique que le potentiel des zones légalisées correspond aux besoins à 15 ans. S'il est inférieur, la zone d'habitation et mixte est surdimensionnée.
territoire rural	Ensemble des territoires situés en dehors des agglomérations. Il comprend aussi bien les terrains naturels, agricoles et forestiers que les villages.
territoire d'action suprarégional	Découpage national introduit par le Projet de territoire suisse pour encourager la coordination supracantonale. Le Projet de territoire Suisse présente les défis à relever par les douze territoires d'action, de même que les orientations stratégiques spécifiques pour leur développement territorial futur.
territoire d'urbanisation	Périmètre couvrant les surfaces comportant des bâtiments, des industries et des commerces, mais aussi les surfaces dévolues aux transports et au stationnement, les surfaces libres et les espaces verts participant à la qualité des territoires urbanisés ; il comprend par ailleurs leur évolution prévue à un horizon de 25 ans, soit l'horizon temporel du projet de territoire cantonal. Le

	territoire d'urbanisation reflète donc la vision du développement urbain à l'échelle cantonale.
territoire urbanisé	Le territoire urbanisé comprend les secteurs largement bâtis des villes ou des villages, y compris les terrains non bâtis à vocation urbaine, et désigne la zone à bâtir formant le cœur d'une localité. Une fois délimité, le territoire urbanisé permet de distinguer les zones à bâtir à densifier de celles qui ne doivent pas l'être.
tertiarisation	Processus lié au développement économique des pays qui conduit progressivement à une réallocation des ressources de la production de biens vers la production de services (secteur tertiaire).
tourisme doux	Tourisme qui se démarque des formes artificielles et impersonnelles du tourisme de masse: le touriste n'est plus un consommateur d'espace, mais un acteur respectueux de l'espace qui l'accueille. Expression proche: écotourisme.
tourisme rural	Tourisme pratiqué en milieu rural (activités d'accueil, d'hébergement, de restauration et de loisirs) dont le siège est une exploitation agricole. On parle aussi d'agritourisme.
zone alluviale	Zone de fond de vallée qui est régulièrement inondée ou qui est occupée par une couche de terrain poreuse ou perméable (roches, sable, gravier).
zone centrale	Zone d'affectation permettant l'implantation d'une part significative (plus de 10%) des trois usages suivants: habitation, activités, installations (para-)publiques. Les zones centrales sont comprises dans les <i>zones d'habitation et mixtes</i> .
zones d'habitation et mixtes	Zones d'affectation permettant l'implantation d'habitations combinées avec des activités et / ou des installations (para-) publiques.
zone mixte	Zone d'affectation permettant l'implantation d'une part significative (plus de 10%) de deux des usages suivants: habitation, activités, installations (para-)publiques. Les zones combinant ces trois usages sont appelées <i>zones centrales</i> . Les zones mixtes sont comprises dans les <i>zones d'habitation et mixtes</i> .